



## RÈGLEMENT DE RÉGIME INTERIEUR

Conformément à l'Art. 13 du Décret 47/2004, du 10 Février, des Établissements Hôteliers, BOJA N° 42, du 2 de Mars 2004, l'établissement dispose du Règlement de Régime Interne suivant, qui devra être obligatoirement respecté par les clients de l'établissement.

L'Art. 13 du Décret 47/2004 dispose :

A. Les établissements hôteliers pourront disposer d'un Règlement de Régime Intérieur dans lequel seront fixées les normes de respect obligatoire par les usagers pendant leur séjour.

B. Le Règlement de Régime Intérieur, au cas où il existe, spécifique au minimum les conditions d'admission, les normes de convivance et fonctionnement, ainsi que tout ce qui aidera et favorisera le développement normal de la jouissance des installations, équipements et services.

C. Les titulaires des établissements hôteliers pourront solliciter l'assistance des Agents de l'Autorité afin de faire déloger des mêmes les usagers qui ne respectent pas le Règlement de Régime Intérieur, ou qui prétendent y accéder ou y séjourner avec un objectif qui diffère de l'usage normal du service, conformément aux normes établies dans l'Art. 33.2 de la Loi du Tourisme.

1. Tous les clients sont priés de présenter leur pièce d'identité personnelle lors du « Check-in », ainsi que de faciliter les données sollicitées selon normes par la Direction Générale de la Sureté Espagnole.

2. Pour tout usager de l'établissement hôtelier, avant son admission, il lui sera remis un document d'admission qui devra être obligatoirement signé par le client, et où figureront le nom, la catégorie et numéro d'inscription de l'établissement, numéro ou identification de l'unité de logement, nombre de personnes qui vont l'occuper, régime alimentaire, dates d'arrivée et de départ, mot-de-passe WIFI, et le prix du logement si le client a loué le service directement avec l'établissement hôtelier. Une fois signé, le document d'admission sera conservé par l'établissement.

3. Un plan de situation est disponible dans les chambres. Veuillez en suivre les indications en cas d'urgence.

H / SE / 00837

Calle Santa M<sup>a</sup> La Blanca, n°3. 41004 Sevilla (España) – Tfno.: 954 41 51 50

[www.lascasasdelajuderiasevilla.com](http://www.lascasasdelajuderiasevilla.com) e-mail: [juderia@casasypalacios.com](mailto:juderia@casasypalacios.com)



4. L'hôtel peut solliciter une garantie de paiement sur carte de crédit pour les services loués, autant pour la totalité de la réservation comme pour celle des extras, conformément à la législation gouvernementale en vigueur. Les chèques bancaires ne sont pas admis comme forme de paiement.

5. À la signature du document d'admission, une carte d'identification vous sera remise. Nous vous prions de la porter sur vous en permanence, car elle vous accrédite comme résident de l'hôtel, et vous sera indispensable pour l'usage des différents services.

6. La journée hôtelière commence à 14 :00h du premier jour de la période de location et termine à 12 :00h du jour signalé comme date de départ. En cas de besoin de modification, veuillez consulter avec le Service de Réception. En périodes de maximum occupation de l'établissement, la mise à disposition de l'unité de logement à l'usager pourra être retardée d'un délai non supérieur à deux heures.

7. Il ne sera pas autorisé le séjour de deux personnes dans une chambre louée pour un usage individuel. En ce cas, il faudra verser le tarif correspondant à une chambre double

8. Le parking est d'usage exclusif pour les résidents de l'hôtel et conditionné au paiement du tarif stipulé, commençant ce droit lors de la signature du contrat de logement et terminant au moment du « Check out ». Les clés du véhicule devront demeurer à la Réception.

9. L'horaire du petit-déjeuner est de 08 :00h à 11 :00h

Il est interdit d'emporter à l'extérieur des aliments du Buffet de Petit-déjeuner.

L'accès ne sera pas autorisé aux clients en costume de bain et nu-pieds .ni aux messieurs en t-shirt à bretelles. Il leur est également demandé de porter des pantalons longs

10. L'horaire du Piano-Bar est de 16 :00h à 00 :00h et de 20 :00h à 00 :00h en période estivale.

11. L'horaire de la piscine est de 12 :00h à 20 :00h. La baignade est interdite hors de ces horaires. L'usage de la piscine est exclusivement réservé aux clients logés à l'hôtel.



12. Il est obligatoire d'utiliser la douche avant de se baigner dans la piscine.
  
13. Les chaises-longues de la piscine son d'usage gratuit. Aucune réservation n'est possible. Le personnel de l'hôtel pourra retirer les chaises-longues non-occupées pendant une période d'au moins 30 mn consécutives, au cas où il y aurait d'autres clients en attente d'assignation, et les affaires personnelles occasionnellement déposées dessus, seront transférées à la Réception de l'hôtel.
  
14. L'utilisation des serviettes de toilette de la chambre n'est pas autorisée pour la piscine. L'hôtel offre des serviettes de bain d'usage exclusif pour la piscine, à la disposition des clients.
  
15. Il est interdit d'introduire des verres ou autres objets fragiles dans la zone de la piscine. La consommation de boissons ou aliments, sur les terrasses de la piscine et autres zones d'usage commun, no sera autorisée que dans le cas de son acquisition dans notre établissement.
  
16. Les bouées, flotteurs, matelas gonflants et ballons ne sont pas permis dans la piscine.
  
17. L'ensemble des mesures de sécurité et des normes de conduite affichées au tableau de la piscine sont strictement obligatoires.
  
18. L'accès de personnes accompagnées d'animaux est interdit à exception des chiens d'accompagnement, conformément aux normes établies par la Loi 5/1998 du 23 Novembre, relatif à l'usage en Andalousie, de chiens-guides pour les personnes avec dysfonctionnement visuel.
  
19. L'horaire de nettoyage des chambres varie selon les saisons et l'occupation, ayant lieu de forme habituelle de 09 :00h à 17 :00h. Afin d'en avoir connaissance, veuillez contacter avec la Réception. Si vous désirez un nettoyage avec préférence, veuillez le communiquer à la Réception. Au cas où vous désirez ne pas être dérangé, ou que personne n'entre dans la chambre, veuillez accrocher le carton « Ne pas déranger » à la porte.
  
20. Veuillez utiliser les serviettes de toilettes pour l'hygiène personnelle uniquement.



21. Il est interdit de pendre du linge aux fenêtres ni aux balcons des chambres.

22. L'hôtel dispose d'un service de coffre-fort de sécurité pour la garde d'argent liquide et d'objets de valeur. Vous pouvez les déposer à la Réception contre reçu signé. Vous avez d'autre-part, la possibilité d'utiliser le coffre-fort de votre chambre, l'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Pour le fonctionnement du coffre, veuillez suivre les instructions indiquées à cet effet, ou contactez avec la Réception (Ext. 9).

23. Veuillez respecter la tranquillité des autres clients pendant les heures nocturnes et l'horaire de sieste, évitant de faire du bruit non nécessaire.

24. Vous êtes prié de ne pas gaspiller l'eau, et d'en faire usage avec prudence. Il s'agit d'une ressource limitée dans notre région.

25. Il est strictement interdit de fumer dans les unités de logement, ainsi que dans tous les espaces fermés, conformément à la Loi 28/2005 du 26 Décembre, des mesures sanitaires face au tabagisme, ainsi qu'à la Loi 42/2010 du 30 Décembre qui la modifie.

a) En accomplissement de la Loi 28/2005, nous nous verrons obligés de formuler une demande au cas où les clients n'en suivaient pas les exigences, et fumeraient dans une chambre « Non-fumeur ». La sanction administrative s'élèvera à 30,00€, et donnerait cours à un supplément tarifaire de 200,00€ en concept de nettoyage complet de la chambre afin de lui rendre sa catégorie « Non-fumeur ».

26. L'accès et la permanence, pour toute personne, seront interdits dans l'établissement dans les cas suivant :

a) Quand la capacité d'accueil est complétée par les usagers présents à l'intérieur de l'enceinte ;

b) Quand est dépassé l'horaire de fermeture de la zone de service où vous vous trouvez ;

c) Quand la personne n'a pas encore atteint l'âge minimum requis pour l'accès aux installations ;



d) Quand la personne démontre une attitude violente, et spécialement en cas de comportement agressif ou provocateur d'altercation, est à l'origine de situations dangereuses ou gênante pour les autres clients, ou ne présente pas les conditions d'hygiène.

e) Quand la personne est armée ou porte des objets susceptibles d'être utilisés comme tels, à l'exception et conformément aux normes spécifiques applicables, des forces de l'ordre et de la sécurité, de gardes du corps intégrés dans les entreprises privées, qui accèdent à l'établissement dans le cadre de leurs fonctions ;

f) Quand la personne est sous l'effet de drogue, substances stupéfiantes ou psychotropiques.

Dans toutes ces circonstances, l'établissement pourra demander l'assistance des Agents de l'Autorité locale compétente.

La personne se verra obligée cependant, dans les cas décrits antérieurement, de satisfaire le paiement des frais générés, jusqu'au moment de l'interdiction d'accès ou permanence dans l'établissement, ainsi que les dommages qui pourraient être occasionnés.

27. Tous les membres de notre personnel portent un badge d'identification de l'Hôtel Las Casas de la Judería. En cas de doute ou de besoin, n'hésitez pas à les contacter.

28. En cas de doute ou de questions relatives au fonctionnement de l'Hôtel, veuillez-vous diriger au personnel de la Réception, pour recevoir l'attention ou que soit contactée la personne chargée de résoudre votre doute ou votre question.

29. Vous trouverez à la Réception, toutes les informations relatives aux excursions, services et expériences offerts par des entreprises externes à l'exploitation de l'hôtel. Cependant l'établissement en déclinera toute responsabilité.

30. Les données personnelles des clients seront traitées pour raison de réservation, prestation et facturation de services hôteliers, également en cas de consentement explicite, pour envois de renseignements sur offres et services propres de l'hôtel. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de suppression (oubli numérique), portabilité des données, limitation ou opposition au traitement, moyennant demande à l'établissement par le support de votre choix, conformément au Règlement (EU)2016/679(RGPD) y la Loi Organique (ES) 3/2028 (LOPDGDD).